

Dr. Howland: That is right.

Mr. Andre: It was strictly a board decision? There was no political input into this decision whatsoever, and it was from the cabinet.

Mr. Macdonald (Rosedale): Oh no. The board recommended that March 1 be the date, but of course the decision to pass the regulation was that of the government, of the Cabinet . . .

Mr. Andre: I am a little intrigued at why March 1 was selected in view of Mr. Bawden's earlier comments that . . .

Mr. Macdonald (Rosedale): Not because it was my birthday either.

Mr. Andre: . . . that we have taken care of the demand, just barely, for this peak demand time, and there is every indication that the demand will decrease for the next period. If there is an increase in February, you are not in a position to regulate it anyway. So that by the time the March nominations come up, they are really dealing with April—in which there will be definitely a reduction.

Mr. Stabback: No, the March nominations will be heard in February. I believe the hearing is set this week . . .

Mr. Andre: . . . on February 20.

Mr. Stabback: So it is really with the March levels that we are concerned.

Mr. Andre: Oh, you will be in a position to deal with . . .

Mr. Macdonald (Rosedale): Nobody will be able to export oil during March, except under licence.

Mr. Andre: You will be faced with the difficult task of deciding who will get what. You must have some indication of the basis you are going to use. Could you advise the Committee on how you intend to make these decisions?

Mr. Stabback: I will answer you as best I can, Mr. Andre, because the decisions will be based in a large part on information that we shall have to get from the producing provinces, the transportation system—that is the pipeline companies—the Canadian refiners as to their requirements for March, and finally the requests for export licences by those who wish to export oil.

At 8:00 o'clock tonight wires went out to all these people to get the information required for the month of March. Hopefully we will have this in our hands at the first of the week. On the basis of the supply and demand data the board will have to use its judgment, based in part on the actual export and production levels in February, plus any unusual circumstances that come to light as a result of the March nominations that have to be taken at the time.

• 2200

Mr. Andre: Do you envision it as being any different from the process that occurred on a voluntary basis under the direction, or the influence, to put it another way, of the Minister of Energy, Mines and Resources of Alberta, last month?

M. Howland: C'est exact.

M. Andre: Ce fut là une décision prise uniquement par l'Office? Il n'y a eu aucune faveur politique là-dedans et c'est le Cabinet lui-même . . .

M. Macdonald (Rosedale): Oh non! L'Office a recommandé la date du premier mars, mais naturellement la décision a été prise par le Gouvernement et par les ministres.

M. Andre: Je me demande un peu pourquoi le premier mars a été choisi, compte tenu des commentaires antérieurs de M. Bawden à l'effet que . . .

M. Macdonald (Rosedale): Et ce n'est pas parce que c'était là mon anniversaire de naissance non plus.

M. Andre: . . . à l'effet que nous avons tenu compte de la demande simplement à cette date où il y a eu une demande très forte et on semble croire que la demande diminuera durant la prochaine période. S'il y a augmentation de la demande en février, on n'est pas en mesure de toute façon d'imposer un contrôle en ce moment, donc au moment où on aura atteint la date du premier mars fatidique vous êtes réellement en train de discuter ce qui se passera en avril et il y aura certainement à ce moment-là une diminution de la demande.

M. Stabback: Non, les demandes pour le premier mars seront entendues en février; je crois que l'audience est fixée à cette semaine.

M. Andre: . . . le 20 février.

M. Stabback: Donc c'est surtout le début de mars qui nous préoccupe.

M. Andre: Vous serez en mesure de traiter de . . .

M. Macdonald (Rosedale): Personne ne pourra exporter de pétrole brut en mars à moins d'avoir un permis.

M. Andre: Vous aurez à décider qui obtiendra quoi. Vous devez avoir une idée des normes que vous utiliserez. Pourriez-vous aviser le Comité sur la façon dont vous avez l'intention de prendre ces décisions?

M. Stabback: Je vous répondrai de mon mieux, monsieur André, car les décisions seront fondées dans une large mesure sur les renseignements que nous devons obtenir des provinces et des réseaux de transport—c'est-à-dire les sociétés d'oléoduc, les raffineries canadiennes et leurs exigences pour le mois de mars, puis finalement les demandes de permis d'exportation par ceux qui doivent exporter le pétrole brut.

A 8:00 heures ce soir des télégrammes ont été envoyés à tous ces gens pour obtenir les renseignements pour le mois de mars. On espère avoir tous ces renseignements en main au début de la semaine. Compte tenu de la demande et des renseignements y afférents, l'Office devra se servir de son bon jugement fondé en partie sur les niveaux réels d'exportation et de production en février en plus de toute

circonstance inhabituelle qui puisse survenir à la suite des nominations qui se feront en mars et des décisions qu'on prendra à ce moment-là.

M. Andre: Pensez-vous que cela diffère de la procédure volontaire adoptée le mois dernier sous l'impulsion du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'Alberta?